

Image not found or type unknown



J'ai acheté un billet d'avion et suite a une annulation .

Par **jvangee2011**, le **02/02/2011** à **15:11**

Bonjour à tous !

Au secours, le decembre 2010 ,j'ai acheté un billet d'avion avec assurance, deux semaine avant de mon départ j'ai decide d'annuler ma reservation, du coup l'agence de voyage aupres du quelle que j'ai acheté le billet, ne veux plus me rembourser ni une partie des sommes que j'ai paye ni l'intergralité des sommes! et quand je demande pourquoi, ils m'ont que ma place etait perdu!!! ce qui est faux car ils ont eu largement assez du temps pour revendre la place . vis à vis au droit de la consommation est ce que ce litige la reponse que me donne l'agence? j'ai paye 887 euros + assurance , et donc tout perdu? y a t il quelqu'un qui peut m'aider d'un conseil.

Merci d'avance à tout.